

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24383**

Intitulé

MASTER : MASTER master Mention Métiers du livre et de l'édition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Cergy-Pontoise	Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'université de Cergy-Pontoise

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3103 - Edition

Code(s) NSF :

32 Communication et information, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 231 Mines et carrières, génie civil, topographie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

conception, mise en oeuvre, coordination et suivi de projets dans les secteurs de l'édition et de la communication.

Ce professionnel a les clés pour comprendre entre autres :

- les enjeux économiques et juridiques de l'édition traditionnelle
- les enjeux économiques et juridiques de l'édition numérique
- les enjeux et difficultés de la communication d'entreprise ou des institutions publiques.

Les étudiants sont formés à la planification, à la conception et à la mise en oeuvre de projets, à leur coordination et à leur suivi. Parce que des connaissances théoriques sont indispensables, le Master IEC propose également des enseignements théoriques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Edition, édition numérique, documentation, centre d'archivages publics ou privés, communication

Le diplômé pourra prétendre aux emplois suivants :

Métiers du livre, de l'édition et de l'édition numérique

- responsable d'édition et rédacteurs,
- Conception et élaboration de dictionnaires et d'encyclopédies sur support papier ou numérique
- responsable d'un projet éditorial, d'une cellule ou d'un service de communication
- Agent littéraire

Métiers de la communication

- responsable de communication en entreprise
- attaché de presse
- journaliste d'entreprise
- web-rédacteur
- chargé de mission culturelle auprès des collectivités locales

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1105 : Coordination d'édition

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La mention METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION fait partie du domaine Arts, Lettres et Langues de l'Université de Cergy-Pontoise.

La 1ère année de Master (M1) accueille des :

Étudiants d'un niveau BAC + 3 admissibilité sur dossier puis épreuves écrites et entretien

Étudiants titulaires de diplômes étrangers : niveau supérieur ou égal à bac+3. Admissibilité sur dossier.

La 2ème année de Master Lettres (M2) accueille

- des étudiants issus de la 1ère année de Master (M1) et des étudiants d'autres universités.

Le master propose des **enseignements théoriques** :

- communication interculturelle
- culture et communication
- communication des entreprises et des institutions
- sociologie des organisations
- droit de la propriété intellectuelle et de la communication
- marketing de l'édition et de la communication
- séminaires méthodologiques de rédaction du mémoire
- séminaire de recherche "littérature et édition"
- conférences de culture générale "nouveauités éditoriales"

Des cours pratiques

- communication Multimédia
- conférences de professionnels
- maîtrise des outils informatiques (PAO, graphisme et typographie)
- rédaction et structuration des contenus
- veille, recherche, création de titre et collection
- édition électronique et application (tablettes, liseuses...)
- anglais professionnel et préparation TOEIC
- médiatraining

Un enseignement tourné vers l'international

- international publishing studies
- ateliers sur la négociation
- séjour d'études à l'étranger

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	Possible en M1 et en M2 Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, ou d'enseignants, ayant contribué aux enseignements. Remarque : possibilité de validation pour partie du diplôme par VES ou VAP - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Décret n° 2002-603 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015 accréditant l'Université de Cergy-Pontoise en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site de l'université de Cergy-Pontoise : www.u-cergy.fr

Site du master : www.masteriec.fr

[Site de l'université de Cergy-Pontoise](http://www.u-cergy.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Cergy-Pontoise : Île-de-France - Val-d'Oise (95) [95302 Cergy-Pontoise]

Université de Cergy-Pontoise

95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Cergy-Pontoise

Site de Gennevilliers

ZAC des Barbanniers

Avenue Marcel Paul

92230 GENNEVILLIERS

Historique de la certification :